

Amiante Sous Section 4 : Encadrant de chantier (Initiale)

PUBLIC VISE

• Tout travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux et mettre en œuvre le mode opératoire pour des personnels opérateurs de chantier et amené à réaliser des interventions sur matériaux et appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante tel que défini dans l'arrêté du 23.02.2012 (Article R4412 – 139 du code du travail). Personnel ayant une mission de préventeur.

• Pour toute situation de handicap ou autres besoins particuliers n'hésitez pas à nous contacter. Nous pouvons envisager d'adapter la formation.

PRE REQUIS

• L'employeur doit fournir à l'organisme de formation un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail, du travailleur délivré par le médecin du travail de l'entreprise. Ce document prend en compte les spécificités relatives au port des équipements respiratoires.

DUREE

• 5 jours soit 35 h de formation



OBJECTIFS DE LA FORMATION ET COMPETENCES VISES

- Permettre au stagiaire encadrant de chantier de garantir la prévention du risque amiante lors de toute intervention relevant de la sous-section 4 et d'assurer sa protection, celle des travailleurs, des tiers et de l'environnement.
- Obtenir l'attestation de compétences d'encadrement de chantier d'interventions sur ou à proximité de matériaux ou d'équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante (dites interventions amiante sous-section 4)

Programme

Ouverture de la session

- Tour de table
- Présentation de la formation des modalités
- Attente des stagiaires par rapport à la formation / contraintes éventuelles

Les propriétés de l'amiante et les risques pour la santé

- Qu'est-ce que l'amiante ?
- Caractéristique de l'amiante
- Les particules d'amiante
- Les maladies de l'amiante

Connaissance de la réglementation

- Explication des différents textes réglementaires
- La démarche de prévention en entreprise : La sécurité pour tous.
- Dangers et évaluation des risques
- Prévention médicale et fréquence de la surveillance
- Responsabilité de l'employeur et des travailleurs
- Information des travailleurs et droits de retrait
- La gestion des déchets
- Comprendre les exigences de la réglementation « santé publique » et ses évolutions

• Comprendre les exigences de la réglementation « environnement » et « transport » et ses évolutions

• Exploiter les documents exigibles lors de toute intervention.

Mettre en œuvre la démarche de prévention du risque amiante retenue par l'encadrement technique

• Organiser la prévention sur le chantier :

-Appliquer le mode opératoire

-Appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité de l'installation au repli du chantier.

• Gérer les situations d'urgences.

Transmettre l'ensemble des informations participants à la démarche de prévention des risques

• Expliquer et faire appliquer le mode opératoire, les consignes, les procédures, les informations liées à la prévention des risques. En vérifier le respect.

• Transmettre les informations nécessaires à l'encadrement technique.

METHODE ET MOYEN

PEDAGOGIQUE

- Partie théorique et partie pratique avec mise en situation sur une plateforme pédagogique
- Vidéoprojecteur.
- Présentation de matériel et d'EPI vierge de tout contact avec l'amiante.
- Un livret pédagogique sera remis à chaque stagiaire en format papier.

VALIDATION

- En fonction des résultats aux tests l'organisme délivre une attestation de compétences niveau « encadrant de chantier » valable 3 ans.

TARIF

- Pour toute demande de tarif, merci de nous contacter.
- Une prise en charge totale ou partielle est possible en fonction des financements des entreprises ou des stagiaires.



Mode d'évaluation



Évaluation Théorique de 20 minutes

- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
- La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
- Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence de l'amiante
- Les moyens de protection
- Les destinataires du mode opératoire



Évaluation pratique d'une heure

- L'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :
 - Évaluer les risques liés à l'intervention
 - Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination)
 - Gérer l'élimination des déchets amiantés
 - Réagir en cas d'incident/d'accident
 - Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.
 - Faire appliquer aux opérateurs l'ensemble des moyens et des procédures.

SYLTIE GESTION

Siège : 46 rue Joseph Baudron

03400 Yzeure

Site de Formation : 49 route de Paris

03000 Avermes

Mail : accueil.gestion@syltie.fr

Tel : 07.60.04.98.01